

REGLEMENT DE LA COMPETITION INTERCLUBS Loisirs du Comité63	Adoption : Commission Compétitions Le 21/09/2022
	validité : permanente remplace : tout règlement antérieur
2 pages	

Article 1 – Nature de la compétition

Les Interclubs Départementaux Loisirs opposent les équipes des clubs du Puy-de-Dôme affiliés à la ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes et sont gérés par le Comité Départemental de Badminton du Puy-de-Dôme. C'est une compétition officielle déclarée promoBad sur POONA, gérée par Badnet et les résultats seront visibles sur ICBad.

Article 2 – Inscription des clubs

Chaque club inscrit une ou plusieurs équipes avant la date limite d'inscription.

L'inscription est gratuite.

Chaque inscription devra préciser le responsable Interclubs du club, le capitaine de l'équipe, leurs coordonnées complètes, ainsi que les jours, heures et lieu où l'équipe pourra recevoir.

L'inscription d'une équipe implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – Organisation des interclubs

Le nombre de poules et d'équipes dans chaque poule est établi en fonction des inscriptions

Article 4 – Calendrier des rencontres

Un calendrier est établi indiquant les dates des rencontres.

En cas de modification de date vous devez en informer le responsable IC63Loisir.

Il faudra aussi vous mettre d'accord avec le capitaine de l'autre équipe pour trouver une autre date.

Article 5 – Composition des équipes

- (i) Les équipes doivent être composées de joueurs des catégories Vétéran, Senior, Junior ou Cadet.
- (ii) Tous les joueurs doivent avoir la **licence FFBad**
- (iii) Les joueurs ne doivent pas avoir un classement supérieur à P12.

Article 6 – Hiérarchie des joueurs

- (i) L'ordre des joueurs en simple (SH1 et SH2) et en double hommes (DH1 et DH2) est établi par le capitaine en essayant de mettre le meilleur joueur en SH1 et la meilleure paire en DH1

Article 7 – Nombre de matchs par rencontre

- (i) Chaque rencontre comprend 7 matchs:

1 Simple Dame : SD	1 double Dames : DD	1 double Mixte : MX
2 Simples Homme : SH	2 doubles Hommes : DH .	
- (ii) Normalement* un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs ni deux matchs dans la même discipline (ex. 2 Simples Hommes ou 2 doubles Hommes : interdit, mais 1 Double Hommes et 1 Double Mixte : autorisé).

* Dans le cas d'une équipe incomplète et avec l'accord du capitaine de l'équipe adverse, il est possible de déroger au paragraphe de l'article 7 (ii) et qu'un joueur puisse faire 3 matchs, ce cas devant rester exceptionnel.

Article 8 - Déroulement d'une rencontre

Les capitaines établissent une feuille de rencontre avec la composition des équipes.

L'ordre des matchs est déterminé par les deux capitaines ; en cas de désaccord l'ordre suivant sera utilisé :

SH1 - SH2 - SD - DH1 - DH2 - DD - DMx.

Les volants **sont fournis et à la charge de l'équipe qui reçoit**

Article 9 – Barème de points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire	+1 point	Défaite	0 point	Forfait	0 point
----------	----------	---------	---------	---------	---------

Un match forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 21/0 – 21/0

Article 10 – Barème des points par rencontre et classement

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant.

Victoire	+5 points	Défaite	+1 point
Nul	+3 points	Forfait	0 point

A ces points sera ajouté, en cas de défaite « 4-3 », +1 point pour le perdant.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la ou des rencontres les ayant opposées calculé selon le même principe.

Article 11 – Communication des résultats

L'équipe **qui reçoit** est chargée de :

- (i) Saisir les résultats de la rencontre par Internet, sur le site <https://www.badnet.org/badnet/src/> dans un délai de **3 jours** suivant la rencontre
- (ii) Envoyer la feuille de rencontre à l'adresse du responsable indiquée en bas de cette feuille, dans un délai de **3 jours** suivant la rencontre.